

Sensibilité nouvelle dans la relation « autorité-obéissance » à partir de Vatican II

par Julio Suescun Olcoz, C.M.

CHANGEMENT DANS LA RELATION AUTORITÉ-OBÉISSANCE

Le Concile Vatican II s'est interrogé sur les changements dont le monde donnait beaucoup de signes pour conclure que l'Église avait besoin de se placer dans ce monde en changement pour pouvoir remplir sa mission. C'est vrai que le Concile a voulu pousser l'Église vers une rénovation continue, et il faut reconnaître que 50 ans après on n'aperçoit pas de résultat final. Peut-être est-on très conscient qu'il faut continuer le processus qui mène à se resituer plus exactement, et à se laisser prendre par une conversion continue.

Ce rapport entre autorité-obéissance est, parmi d'autres, un élément qui exige cette démarche de se resituer selon les exigences des changements que la société dans laquelle nous vivons nous présente.

De façon schématique nous pouvons synthétiser ces changements :

- Les personnes d'aujourd'hui sont très sensibles à ce qui touche leur **liberté personnelle**. La liberté reste une conquête à laquelle l'homme ne peut renoncer. En conséquence l'obéissance ne peut être proposée, ni exigée comme négation explicite ou implicite de sa propre liberté, ni même dans le sens d'un sacrifice à en faire, mais plutôt comme une invitation à un développement ou perfectionnement de cette même liberté.
- Aujourd'hui la personne désire trouver en elle-même les racines de son agir. Ne lui conviennent pas les solutions imposées pour des raisons obscures ou inconnues ou qui n'ont rien à voir avec sa vie. Il n'en était pas ainsi dans les temps passés quand on a voulu nous faire entrer dans le principe : « *Quod supra nos nihil ad nos* » (*Ce qui est au-dessus de nous ne nous incombe pas*).
- L'homme d'aujourd'hui refuse tout formalisme. Il est moins intéressé pour agir que pour savoir le sens de ce qu'il fait. « Cela

- sert à quoi ? »... voilà une question qu'on entend non seulement chez les enfants mais aussi chez les personnes adultes.
- Aujourd'hui on préfère confronter ses propres opinions avec le groupe plutôt qu'avec le responsable du groupe. On reconnaît que la force se trouve dans la base, et dans la conformité avec la base on se trouve plus protégé et rassuré. Le supérieur sera accepté s'il réussit à diriger et animer non à partir de ses positions personnelles mais à partir de sa condition d'être représentant de la communauté entière, envoyé par elle et à laquelle il renvoie les personnes.
 - Aujourd'hui on ressent très fort la nécessité que personne ne décide à notre place ou au moins on désire que les décisions soient prises avec notre participation.
 - Finalement nous indiquerons comment dans nos milieux religieux ou apostoliques on désire trouver dans le responsable plutôt un ami et un frère qu'un supérieur ou un chef. On s'aperçoit que les relations avec le supérieur veulent être vécues dans une atmosphère de confiance et de cordialité qui n'était pas habituelle peu de temps auparavant.

L'exercice de l'autorité dans l'Église ne peut négliger ces caractéristiques qui touchent les personnes sur lesquelles on exerce l'autorité. D'ailleurs il ne semble pas trop difficile d'adapter ces nouvelles exigences à l'exercice de l'autorité même si les habitudes étaient différentes. On peut même oser dire qu'on y est arrivé au niveau des principes. L'exemple, on le trouve dans les documents de l'Église ou dans le texte de nos Constitutions. Les pas qui nous obligent à nous resituer selon l'esprit du Concile ont été franchis.

Dans le document « *Vie fraternelle en communauté* » (FC), publié au mois de février 1994 par la Congrégation pour les Instituts de Vie Consacrée et les Sociétés de Vie Apostolique, on trouve un nouveau visage de l'autorité au service de l'édification de la fraternité et de sa mission, en référence aux racines évangéliques de service, autorité spirituelle qui favorise et soutient chez les frères leur donation au Seigneur, autorité créatrice d'unité dans un climat favorable à la communication et à la responsabilité et qui sait prendre la décision finale dans un processus de discernement communautaire. Mission que rend nécessaire l'autorité non seulement pour la croissance de la vie fraternelle en communauté mais aussi pour l'itinéraire spirituel de la personne (VFC 47-53).

Et dans le document « *Vita Consecrata* » (VC), Exhortation Post-synodale publiée par Jean Paul II, en 1996, reconnaissant le besoin absolu de l'autorité, dans les ambiances marquées par l'individualisme comme les nôtres, on rappelle la dimension fraternelle et spi-

rituelle de l'autorité comme sa mission d'insérer tous les membres dans le processus de décision, laissant au supérieur le dernier mot et le devoir de faire respecter les décisions prises (VC 43).

Au mois de mai 2008, la Congrégation pour les Instituts de Vie Consacrée et les Sociétés de Vie Apostolique, a publié avec l'approbation du Saint Père, l'Instruction « *Le Service de l'Autorité et de l'Obéissance* » (SAO) dans laquelle on souligne comment ces dernières années a changé la façon de percevoir l'autorité et l'obéissance dans l'Église comme dans la société civile. On propose donc une autorité comme un triple service de la personne, de la communion fraternelle et de la mission (SAO n. 3).

En relisant le texte des Constitutions de la C.M., on y trouve aussi décrites les relations autorité et obéissance d'une façon très différente de celle qu'on a vécue les années précédentes. Les points suivants pris des constitutions sont là pour préciser la réflexion :

- *La participation à ce mystère du Christ obéissant demande que tous, communautairement, cherchent la volonté de Dieu, à travers la communication réciproque d'expériences et le dialogue ouvert et responsable* (Const. CM, n. 37 § 1).
- *Tous les membres de la Congrégation, en étant appelés à travailler en continuation de la mission du Christ, ont le droit et le devoir de collaborer au bien de la communauté apostolique comme au gouvernement de la même, selon notre droit* (Const. CM, n. 96).
- *Ceux qui dans la Congrégation exercent l'autorité, qui procède de Dieu et ceux qui d'une façon ou d'autre en ont l'exercice, même dans les assemblées et les conseils, doivent avoir devant eux l'exemple du Bon Pasteur, qui n'est pas venu pour être servi, mais pour servir. Conscients donc de leur responsabilité devant Dieu, ils doivent être des serviteurs de la communauté pour promouvoir la fin propre de la même, selon l'esprit de St. Vincent, dans une vraie communion d'apostolat et de vie* (Const. CM, n. 97 § 1).
- *Tous les missionnaires dans l'exécution des fonctions qui leur ont été confiées par la communauté, ont les pouvoirs requis pour les remplir. Pour cela on ne doit pas faire appel à un degré supérieur du gouvernement quand il y a des particuliers ou des degrés inférieurs qui peuvent en prévoir. Cependant, on doit conserver l'unité du gouvernement nécessaire à la réalisation de la fin et du bien de toute la Congrégation* (Const. CM, n. 98).

Il n'y a pas de doute que dans ces principes fondamentaux on trouve un concept nouveau de l'autorité et en conséquence d'obéissance qui, en harmonie avec les principes de coresponsabilité subsidiaire et service évangélique, tels qu'annoncés par Vatican II, est plei-

nement d'accord avec les documents ecclésiastiques écrits même après le texte des Constitutions.

En SAO ces changements qui ont modifié la relation autorité-obéissance, sont attribués à la prise de conscience de la valeur de la personne individuelle, à la centralité de la spiritualité de la communion et à une façon différente et moins individualiste de concevoir la mission (n. 3). Mais ces changements ont leurs racines en d'autres plus profondes qui se sont données dans notre société comme sont la conscience démocratique et les différentes conceptions du pouvoir.

LA CONSCIENCE DÉMOCRATIQUE

Une des caractéristiques qui semble être l'expression la plus claire de ce changement dans la relation société-pouvoir c'est la montée de la « conscience démocratique ». A une époque où n'étaient pas encore nombreux les catholiques qui prônaient la démocratie, Ozanam a écrit: « *De ce que je sais de l'histoire j'ai des raisons de croire que la démocratie est la fin naturelle du progrès politique et que Dieu est en train de guider le monde vers elle* » (*Lettres d'Ozanam*, Paris 1873, v. 2, p. 251).

Gonzalez-Carvajal (*Los signos de los tiempos*, Sal Terrae, Santander 1987) a fait une analyse profonde de l'authenticité de ce « signe des temps » comme indicatif de la proximité et présence du Royaume. On essaiera de jeter un regard sur les multiples façons dont on peut comprendre et exercer l'autorité. Celle-ci, dans la mentalité démocratique se situe à la base même de la société dans laquelle tous ses membres doivent servir. Cet état d'esprit nouveau ne conçoit pas l'autorité comme une instance qui engendre le pouvoir mais plutôt comme une institution au service de ce même pouvoir.

L'autorité comme participation

Toute relation sociale est une relation de pouvoir, sous la forme d'influence réciproque. Dans la mesure où quelqu'un agit dans la relation sociale, il exerce un pouvoir et il y est soumis. L'autorité est une façon de vivre cette relation sociale et d'exercer le pouvoir.

Toute société a besoin et possède une instance plus ou moins définie d'autorité; élément essentiel sans lequel elle ne pourrait pas exister comme société. La philosophie scholastique affirmait que l'autorité était la forme de la société; mais cette instance de l'autorité n'est pas primaire et originaire, mais secondaire et dérivée, instituée en vue de la Communauté. Ce n'est pas la communauté pour l'autorité, mais celle-ci pour l'autre.

Signaler la communauté comme source originare du pouvoir, ne met pas en question l'origine divine de l'autorité, comme les Constitutions l'affirment (CM, n. 97 § 1), au moins pour l'autorité dans la Congrégation, mais seulement dans la façon concrète de son origine.

Ces considérations regardent toutes les sociétés soit civiles ou religieuses. Le Pape Paul VI disait dans « *Octogésima Adveniens* » (1971) que notre temps se caractérise par deux aspirations fondamentales : **égalité** et **participation** (n. 24). Vatican II aussi dans « **Lumen Gentium** » a donné une autre perception aux termes de « relation sociale » dans l'Église mettant en premier lieu le « Peuple de Dieu » et après à son service, la hiérarchie (LG ns).

Nouvelle perception qui est présente dans un des principes constitutionnels de la CM signalés un peu plus haut. « *Tous les membres de la Congrégation, étant appelés à travailler dans la continuité de la mission du Christ, ont le droit et le devoir de collaborer au bien de la communauté apostolique, comme de participer au gouvernement de la même, selon notre droit* » (n. 96).

Il ne s'agit pas seulement du droit à pouvoir être nommé pour la charge de supérieur, ce qui pourrait avoir des difficultés, puisqu'on dit au n. 100 des Constitutions que « *les supérieurs doivent être investis de l'ordre sacré* » mais aussi de pouvoir participer au gouvernement même si on n'est pas supérieur. C'est-à-dire que le gouvernement s'exerce d'une façon participative. La conclusion offerte par les Constitutions est partielle et limitée. « *En conséquence — disent-elles — tous doivent coopérer d'une manière active et responsable au déroulement des fonctions, dans l'acceptation des travaux apostoliques et dans l'accomplissement des normes* » (L.c.). La participation au gouvernement ne se limite pas à cela. Il va aussi au processus de discernement, décision, planification, exécution et révision des réponses aux appels de la vocation, comme à l'administration des biens et dans un certain sens à l'organisation des personnes. C'est là que naît le besoin que personne dans la Congrégation n'agisse à son propre compte sur ce qui appartient à tous.

Identique est la pensée signalée par SAO. Le supérieur — dit le document — « *doit se presser de communiquer non seulement les informations, mais aussi les responsabilités s'engageant à respecter chacun dans sa juste autonomie* » (n. 25 a); et ajoute que « *celui qui exerce le service d'autorité doit être attentif face à la tentation de l'autosuffisance personnelle, c'est-à-dire de croire que tout dépend de lui et qu'il n'est pas utile de favoriser la participation de tous* » (L.c.).

L'autorité comme lieu de direction

Le pouvoir compris comme relation d'influence réciproque au sein de la société a besoin d'une instance d'unification et de coordination pour tenir la société intégrée face aux prétentions individualistes, étrangères aux objectifs communs et qui soit capable de coordonner les efforts, en faisant converger les possibilités de tous au bien commun. St. Vincent en parlant aux Filles de la Charité, avait recours à l'image du navire, le capitaine et les marins ou à l'organisation du corps humain :

« Vous êtes donc entrées dans le navire où Dieu vous a conduites par son inspiration. Il y faut un pilote qui veille, tandis que vous dormez. Et qui sont ces pilotes ? Ce sont les supérieurs. Ils sont chargés de vous avertir de ce que vous avez à faire pour arriver heureusement au port » (IX, 211).

« Pour comprendre cela, représentez-vous ce que serait un corps, à qui les bras et les pieds qui sont les principaux membres pour l'action, ne voudraient pas être attachés. Il n'y aurait rien de plus ridicule ; ils laisseraient le corps estropié, et eux même avanceraient leur pourriture ; car détachés ils ne seraient propres qu'à être mis en terre. Ainsi en serait-il d'une communauté où l'obéissance ne serait point observée. La supérieure qui n'aurait point la vertu d'obéissance au point et en la manière qu'il faut, et les sœurs qui ne la pratiqueraient pas, se démembreraient les unes des autres » (IX, 517).

Pour « VFC » *« la communauté chrétienne n'est pas un groupe anonyme ; Elle a été dirigée dès son origine par ses responsables pour qui les apôtres demandent considération, respect et charité » (n. 48).*

Et en « VC » nous lisons que *« qui exerce l'autorité ne peut pas démissionner de sa responsabilité de premier responsable de la communauté, comme guide de ses frères et sœurs au chemin spirituel et apostolique » (n. 43).*

Il n'y a donc pas de société sans autorité. On a dit, comment la Scholastique parlait de l'« autorité comme forme de la société ». Pour cette caractéristique éminemment structurante, l'institutionnalisation du pouvoir dans l'autorité, pourra être plus ou moins forte en rapport avec la situation concrète de la communauté : dimension, complexité, et problématique.

La structure concrète de ce pouvoir dépendra des différentes caractéristiques de la communauté et on ne peut pas avoir un schéma fixe pour toutes les communautés. Mais il semble juste d'établir le principe d'économie d'institutionnalisation dans lequel la communauté se structure et s'organise comme elle en a besoin et pas plus.

Dans le document « VC » on admet aussi la diversité dans l'exercice de l'autorité selon les différentes formes de communauté :

« Le service de l'autorité se dirige à une communauté qui doit remplir une mission particulière, reçue de l'Institut et en conformité avec le charisme. Puisqu'il y a différentes missions, il y a aussi différentes formes de communautés et en conséquence différentes façons d'exercer l'autorité » (n. 49).

Dans le document « SAO » on insiste aussi sur la place du charisme au sein de la communauté, au moment d'exercer l'autorité comme un service de direction et de coordination des efforts de tous vers la mission commune (n. 25).

La Congrégation de la Mission, est une communauté missionnaire. *« La communauté vincentienne est orientée à préparer l'activité apostolique, à la faire grandir et l'aider constamment »* (Const. CM, n. 19). Ce doit donc être la mission et pas d'autres instances de vie de couvent, qui doit déterminer le degré et la forme de la communauté et en conséquence de son autorité. Et quand la mission se rend aujourd'hui tellement différenciée et spécialisée, cet aspect mérite une particulière attention pour qu'elle ne passe pas par le critère et la capacité du supérieur.

L'obéissance dans la foi n'est pas une soumission aux volontés humaines, mais une reproduction de l'attitude du Fils qui pour accomplir le dessein d'amour du Père *« s'est rendu obéissant jusqu'à la mort »* (Const. CM, n. 36). C'est ce qui signifie que l'obéissance n'est pas seulement exigée des subalternes mais de tous les frères en communauté, supérieurs et subalternes, soumis à la suprême autorité de la Parole qui nous a été annoncée comme expression du dessein d'amour du Père.

Dans cette perspective on ne devrait pas s'interroger premièrement, ou seulement, sur l'obéissance et la soumission des frères au supérieur mais plutôt sur le service du supérieur à la communauté missionnaire qui veut être obéissante à l'appel du Père, à la suite de la mission du Fils envoyé évangéliser les Pauvres. Si le supérieur ne tient qu'à imposer son autorité, à faire obéir à ses ordres même avec un paternalisme séduisant, l'autorité serait dénaturée et l'autoritarisme s'installerait dans la communauté.

Dans la même ligne, dépasser la tentation du pouvoir exige d'admettre la primauté de l'objectivité de la loi au-dessus des interprétations subjectives du supérieur en fonction. Il ne s'agit pas d'étouffer l'esprit dans la lettre de la loi, mais d'aller au delà des subjectivités personnelles. D'une façon très précise nos formules d'émission des vœux de la Congrégation, parlent de l'obéissance aux supérieurs conforme aux Constitutions. Va dans la même ligne

l'enseignement de Saint Vincent... car si le supérieur voulait demander ce qui est contraire à la volonté de Dieu ou aux Constitutions on ne doit pas obéir (IX, 521).

St. Vincent nous a averti de la malignité de la charge du supérieur et l'expérience de nous tous nous enseigne jusqu'à quel point il avait raison de se méfier de la condition humaine mise dans la possibilité de gouverner et de dominer.

« Feu le Cardinal de Bérulle, ce grand serviteur de Dieu, avait coutume de dire qu'il était bon de se tenir bas, que les moindres conditions étaient les plus assurées, et qu'il y avait je ne sais quelle malignité dans les conditions hautes et relevées; que c'était pour cela que les saints avaient toujours fui les dignités, et que Notre Seigneur, pour nous convaincre par son exemple aussi bien que par sa parole, avait dit, parlant de lui-même, qu'il était venu au monde pour servir, et non pour être servi » (XI, 62).

Il reviendra à la communauté la tâche de chercher à travers la participation au processus de décision, que le supérieur ne tombe dans cette malignité de la fonction que signale St. Vincent et dont chacun de nous a pu être témoin.

L'autorité comme pouvoir de commander

Si l'autorité en toute société doit être quelque chose de significatif et on a vu qu'elle fait partie de l'essence même de la société, il faut lui reconnaître le pouvoir de commander et d'émettre un ordre final hors de discussion. Mais cela ne peut être une façon habituelle d'exercer l'autorité mais seulement dans un cas extrême.

A partir de Vatican II où a été institutionnalisée cette nouvelle façon d'autorité dans l'Église, on répète dans tous les documents ecclésiastiques que le supérieur a le dernier mot dans la prise des décisions.

C'est ainsi que dans le document « PC » on écrit: *« Que les supérieurs écoutent de bon gré leurs frères afin de promouvoir leur collaboration pour le bien de l'Institut et de l'Église, restant, cependant ferme leur autorité pour ordonner et demander ce qu'il faut faire »* (n. 14). Il ne s'agit pas d'imposer la collaboration puisque tout exercice d'obéissance doit se faire en liberté.

Dans le document « VFC » la décision finale est présentée comme le point culminant du discernement qui doit animer le supérieur: *« Le discernement communautaire est un processus très utile, même n'en étant pas ni facile ni automatique puisqu'il demande compétence humaine, sagesse spirituelle et détachement personnel. Là où on le pratique avec foi et sérieux, il peut offrir à l'autorité les meilleures condi-*

tions pour prendre les décisions nécessaires en ordre du bien de la vie fraternelle et de la mission » (n. 50).

Dans le document « VC » on dit ouvertement et explicitement : « S'il est certain que l'autorité doit être avant tout fraternelle et spirituelle et que celui qui l'exerce doit en conséquence savoir sensibiliser à travers le dialogue les frères et sœurs dans le processus de décision il est important de rappeler cependant, que le dernier mot correspond à l'autorité, à laquelle va aussi la responsabilité de faire respecter les décisions prises » (n. 43^b).

Le dernier mot ne peut être pris dans le sens de « l'unique parole », même si c'est la dernière parce que d'autres ne sont pas dites. Une autorité exercée en consonance avec la nouvelle mentalité, arrive au dernier mot après un long processus de discernement dans lequel on a cherché à faire entrer tous les membres, jusqu'à arriver à un possible consensus qui laisse voir que le dernier mot du supérieur, peut être considéré comme la parole de tous les intéressés. Si ce qui doit être un cas extrême, dans lequel on demande à l'autorité de dire son dernier mot, au delà du consensus fraternel, cela deviendrait la forme habituelle des relations quotidiennes de la communauté, on serait pris par l'autoritarisme et la manipulation mais pas dans une expérience d'obéissance.

Très explicites sont les paroles de St. Vincent adressées à un jeune missionnaire, qui avait été nommé supérieur, le P. Antonio Durand :

« Vivez avec vos confrères cordialement et simplement de sorte qu'à vous voir ensemble, on ne puisse pas juger qui est le supérieur. Ne résolvez rien pour les affaires, tant peu qu'ils soient considérables, sans prendre leur avis, particulièrement de votre assistant. Pour moi, j'assemble les miens quand il faut résoudre quelque difficulté de conduite, soit pour les choses spirituelles et ecclésiastiques soit pour les temporelles ; et quand il s'agit de celles-ci, je confère aussi avec ceux qui en prennent le soin ; je prends même avis des frères en ce qui touche le ménage et leurs offices, à cause de la connaissance qu'ils en ont. Cela fait que Dieu bénit les résolutions qui se prennent ainsi par concert. Je vous prie de vous servir de ce moyen pour bien faire votre charge » (VI, 66).

Mais le supérieur peut avoir aussi la tentation de laisser passer tout, en démissionnant de son devoir et en privant la communauté d'un service qu'il lui doit. Entre la tentation de l'autoritarisme et la démission du devoir, le supérieur doit chercher « **d'agir avec les frères** » pour réveiller les énergies de tous et les mettre au service du Projet commun, sous l'impulsion de l'Esprit Saint en obéissance au Père.

« VC » admet que *« ces dernières années de recherche et de transformations, on a vécu la nécessité de revoir cette charge. Mais il faut reconnaître que celui qui exerce l'autorité, ne peut pas démissionner de sa fonction de premier responsable de la communauté, comme guide des frères et sœurs dans le chemin spirituel et apostolique »* (n. 43^a).

Dans la même ligne « SAO » ajoute : *« Celui qui préside est le responsable de la décision finale, mais il ou elle ne peut pas en arriver tout(e) seul(e) sans mettre en valeur le plus possible l'apport libre de tous les frères et sœurs. La communauté est ce qu'en font ses membres ; c'est donc fondamental de stimuler et motiver la contribution de toutes les personnes pour qu'elles puissent vivre le devoir de donner leur propre apport de charité, compétence et créativité »* (n. 20 e).

L'AUTORITÉ DANS LA COMMUNAUTÉ ÉVANGÉLIQUE

Dans toute forme d'autorité, et aussi dans l'ecclésiastique, il y a un pouvoir participé, un devoir d'orientation et un droit de décision. L'évangile doit être le guide auquel on ajustera son exercice.

L'attitude de service, fondamentale à toute communauté chrétienne

En conformité avec les textes néotestamentaires, la relation fraternelle à la base, a plus d'importance que l'exercice de l'autorité au sommet de la structure communautaire. Le N.T. centre son attention sur la vie fraternelle, dans laquelle on souligne la condition de sujets actifs de tous les membres et d'un esprit de serviteurs les uns à l'égard des autres.

Dans les communautés apostoliques, tous participent comme sujets actifs, et porteurs de l'Esprit, tous ont le droit à la parole, tous se sentent égaux, personne ne se considère supérieur à l'autre, il n'y a que le rapport des frères. On peut dire que le nom qui répond le mieux au style de ces communautés est celui de « **fraternité** ». Une fraternité qui naît de la même foi, baptisés dans le même baptême, soumis à un seul Seigneur, Jésus-Christ. Toute la communauté est appelée à juger ce qui touche le « discernement des esprits », *« n'ajoutez pas foi à tout esprit, mais éprouvez les esprits pour voir s'ils sont de Dieu »* (1 Jn 4, 1) *« examinez tout avec discernement »* (1 Th 5, 21); ou à juger si l'évangile qu'on annonce est authentique : *« Mais si quelqu'un, même nous, ou un ange du ciel vous annonçait un évangile différent de celui que nous vous avons annoncé, qu'il soit anathème »* (Ga 1, 8 ss.); ou sur la crédibilité à la vraie prophétie :

« Pour le jugement ne soyez pas des enfants, mais des adultes » (1 Co 14, 20). Toute la communauté prend la responsabilité de se doter des services qui lui sont nécessaires : « Quand je serai là, j'enverrai, munis de lettres, ceux que vous aurez choisis » (1 Co 16, 3); de redresser ou d'encourager tous : « Reprenez ceux qui vivent de manière désordonnée, donnez du courage à ceux qui ont peu; soutenez les faibles, soyez patients envers tous » (1 Th 5, 14); même d'avoir un souci pour les responsables « nous vous demandons, frères, d'avoir des égards pour ceux qui parmi vous se donnent de la peine, veillent sur vous dans le Seigneur et vous reprennent » (1 Th 5, 12-13). Une participation active et responsable de tous qui n'est jamais restée une belle théorie, comme nous l'enseignent les Actes ou les lettres de Paul quand il y a des problèmes importants et difficiles dans la communauté.

Le N.T. souligne aussi que les chrétiens doivent se rendre serviteurs les uns des autres « par l'amour, mettez-vous au service les uns des autres » (Ga 5, 13), comme Paul dira aux Ephésiens « vous qui craignez le Christ, soumettez vous les uns aux autres » (Ep 5, 21). Cette attitude de service deviendra comme la relation normale entre frères.

Dans la lettre aux Philippiens (2, 1-11), les relations fraternelles se construisent sur les mêmes sentiments du Christ Jésus qui en étant Dieu s'est fait un parmi nous et obéissant jusqu'à la mort. L'obéissance du Christ s'exerce dans une vie de service puisque le « fils de l'homme est venu pour servir » (Mc 10, 45). Jésus est vraiment le serviteur. L'imitation du Christ, serviteur souffrant, invite le chrétien à ne rien faire par rivalité, égoïsme ou présomption, mais à regarder les autres comme supérieurs, sans regarder les autres uniquement comme individus mais aussi comme membres d'une communauté (Ph 2, 2-4). Dans cette perspective le chrétien vit le paradoxe d'être libre en étant esclave des autres, puisque à la place de laisser libres ses instincts, il les soumet à la loi de l'Esprit du Christ qui porte sa vie jusqu'au sacrifice pour tous. La lettre aux Galates montre cette démarche de la liberté chrétienne en disant : « C'est à la liberté que vous avez été appelés. Seulement, que cette liberté ne donne aucune prise à la chair. Mais par l'amour, mettez-vous au service les uns des autres » (Ga 5, 13). Pour le chrétien « servir c'est régner » vivre en liberté, se réaliser comme chrétien, triompher. L'exemple du Seigneur, concrétisé dans le lavement des pieds est sans doute une invitation à tous. « C'est un exemple que je vous ai donné : ce que j'ai fait pour vous, faites-le vous aussi » (Jn 13, 15).

Dans les communautés, le supérieur doit être le serviteur des serviteurs

Les textes néotestamentaires qui font référence au service regardent sans doute tous les chrétiens. Marc 10, 41-45 dit que « *celui qui veut devenir le premier doit devenir le serviteur* ». Matthieu dira aussi la même chose 20, 26-27. Le désir de monter et d'être le premier passe par le cœur de tous et en conséquence l'enseignement de Jésus l'est aussi pour tous. Luc a élargi le sens du texte pour l'appliquer à tous les responsables de la communauté : « *Que le plus grand parmi vous prenne la place du plus jeune, et celui qui commande la place de celui qui sert* » (22, 26) ; Si tous les chrétiens doivent devenir des serviteurs de leurs frères, ceux qui sont les responsables dans la communauté doivent le faire davantage.

Au service de la Parole

« SAO » fait une très belle présentation de la communauté comme une communauté à l'écoute. D'abord à l'écoute de Dieu qui ayant parlé de différentes façons, nous a parlé finalement à travers son Fils (He 1, 1). Incarner en chacun de nous l'idéal chrétien, incarner la Parole que Dieu dit au monde aujourd'hui est la première réponse d'obéissance à l'appel, est l'expression de notre consécration à Dieu. Et cette obéissance à Dieu se rend extensive dans l'obéissance aux frères, réunis au nom du Seigneur, acceptant les médiations humaines, manifestées dans le quotidien (nn. 4-10).

Si comme est écrit en VC l'Esprit est celui qui guide les communautés de vie consacrée dans l'accomplissement de leur mission au service de l'Église et de l'humanité, selon la propre inspiration (n. 42^e) il s'en suit que le premier devoir de l'autorité doit être celui de favoriser le discernement avec les frères, de cette inspiration avec laquelle l'Esprit guide la communauté. Et après, servir à la fidélité des frères au même Esprit qui nous appelle, nous rassemble et nous envoie.

St. Vincent disait à un supérieur : « *Continuez, Monsieur, à vous soumettre à la direction de Dieu et en conformant la vôtre à celle de Notre Seigneur, qui était pleine d'humilité et de mansuétude, toujours préoccupé des autres, s'adaptant à leur humeur et aux faiblesses de tous, et qui avait comme finalité la gloire de son Père et le bien des âmes en général et en particulier* » (VI, 71).

En « VFC » on dit que si « *les personnes consacrées se sont dédiées au service total de Dieu, l'autorité fortifie et soutient cette consécration* » (n. 50). Après on peut voir comment l'aide à la consécration des personnes s'exprime en formes d'action spirituelle, communautaire et

apostolique différentes, selon le charisme de diverses communautés, mais on peut conclure avec le même document que « *l'autorité est nécessaire non seulement pour la croissance de la vie fraternelle en communauté mais aussi pour l'itinéraire spirituel de la personne consacrée* » (n. 48).

Au service de l'animation de la réponse

A l'attitude d'écoute doit suivre la volonté de réponse. Et celle-ci doit être de toute la communauté, à partir de la généreuse contribution de chacun selon ses possibilités. Le supérieur a comme tâche d'animer la participation de tous. La participation doit être donnée dans tout l'ensemble de la vie sociale, dans les projets, décisions, réalisations etc., sans être licite, distribuer les différents moments de l'action aux différentes personnes de la communauté, comme si c'étaient quelques uns à projeter, d'autres à prendre les décisions et d'autres à les mettre en exécution. La participation exige l'intervention de tous et de chacun, conforme à sa condition et possibilités, dans les différentes faces de l'action.

Toute identification de la participation communautaire avec une concession généreuse de la part du supérieur en faveur de la communauté, accuse une conception perversie de l'autorité qui se considère propriétaire et non administratrice du pouvoir qu'elle exerce. La participation de la communauté ne peut sembler comme un cadeau du supérieur mais comme l'exercice d'un droit inaliénable auquel correspond corrélativement une obligation qui a comme racine l'appartenance à la même communauté.

Le supérieur a comme rôle celui d'animer la participation de tous, selon l'esprit qui oriente les fonctions dans les Constitutions (Const. CM, n. 25 § 2; n. 37 § 2) stimulant les frères à la coresponsabilité; les engageant aux travaux de la communauté (Const. CM, n. 129 § 2); les convoquant à la prise de décisions (Const. CM, n. 24 § 2; n. 97 § 2; n. 37 § 1); les invitant à confronter les problèmes qui peuvent se présenter sans réponses faites auparavant; cherchant un consensus (Const. CM, n. 37 § 1); en rassemblant les initiatives de chacun, identifiant, respectant et mettant en valeur leurs charismes (Const. CM, n. 22); prononçant formellement ou déclarant officiellement les décisions prises ensemble sous l'action de l'Esprit (Const. CM, n. 37 § 2; n. 97 § 2).

C'est cela qu'on peut appeler un service d'animation. Animer vient de l'âme comme principe interne de mouvement et de vie. L'Esprit Saint est comme la vie de l'Église et de toute communauté en elle. Dans l'évangile de Jean l'Esprit est appelé Paraclet, qui signifie avocat, défenseur, consolateur. Et beaucoup de cela se trouve dans la

fonction du supérieur dans la communauté. Il rend présent et proche, d'une certaine façon, cette aide de l'Esprit.

Les apôtres visitaient les communautés pour les animer. De Paul et Barnabé on dit qu'ils passaient « *exhortant les disciples à persévérer dans la foi* » (Ac 14, 22 ; 11, 23 ; 13, 43). Dans ses lettres, Paul rarement prend l'attitude de celui qui commande. Il dira plutôt « *je vous exhorte* » (Ep 4, 1 ; 2 Co 5, 20 ; 6, 1). L'exhortation est une fonction d'animation. Animer semble comme souffler doucement sur les braises pour que le feu puisse s'intensifier sans s'éteindre. L'animation est une fonction positive. Il ne s'agit pas de reprocher, de défendre, mais d'aider le frère à grandir, de stimuler sa réponse à la vocation, en plénitude, d'inviter chacun à se dépasser. Le supérieur doit être un stimulateur à l'action et au dépassement constant. S'il n'est pas vigilant sur lui-même, s'il ne comprend pas sa fonction d'animateur comme tâche principale, il aura le risque de freiner au lieu de stimuler, mettra plus l'accent sur les reproches que sur l'éloge, plus préoccupé de se fermer en soi que de s'ouvrir aux possibilités de l'autre.

On peut signaler ces trois aspects comme des routes dans le rôle d'animation :

Animation pour l'expérience évangélique

Ce concept d'animation ne signifie pas que le supérieur doit approuver tout, puisque l'objet de l'animation c'est la poursuite du but de la communauté : la suite du Christ évangéliste des Pauvres. Et dans ce sens on ne peut qu'approuver ce qui est une expression d'une conversion au Seigneur et d'une fidélité dans la suite de son appel.

Il ne peut pas se réduire, comme supérieur, à être un excellent organisateur et animateur du travail, si en même temps il n'est pas animateur de cette expérience évangélique, de communion avec le Seigneur qui se rend présent dans l'amour des frères, pour qui nous consacrons notre activité apostolique et vers qui va aussi notre vie de prière.

La première de ces trois parties qui composent SAO est dédiée à exposer cette aide de l'autorité à vivre sa propre consécration, pour répondre à l'appel qu'on a écouté, en obéissant à la suite de Jésus Christ jusqu'à la mort à travers les médiations humaines (nn. 7-9).

Animation pour la mission apostolique

Dans la perspective des Constitutions il ne semble pas y avoir d'autre tâche pour le supérieur que celle de « *favoriser les ministères exercés par la maison et avoir le souci, avec toute la communauté, du progrès et de l'activité de chacun* » (Const. CM, n. 129 § 2).

Le supérieur doit savoir provoquer le discernement des appels qu'on reçoit, le zèle apostolique dans la communauté, la protéger au moment de la fatigue, créer la clarté au moment des incompréhensions qui peuvent se vivre entre les membres, la tenir unie à l'autorité provinciale à travers l'information de ce qu'on fait et la rendre heureuse dans la fête. En VFC, on trouve que fêter ensemble, contribue aussi à l'action apostolique.

« Savoir célébrer ensemble, se donner des moments personnels et communautaires d'épanouissement et de repos, prendre distance de temps en temps du travail, se réjouir avec les joies des frères, être attentif aux besoins des frères et des sœurs, se donner généreusement au travail apostolique, se placer avec miséricorde devant les situations difficiles, regarder le futur avec l'espérance de trouver toujours et partout le Seigneur: tout cela fait grandir la paix et la joie et devient force pour l'action apostolique » (n. 28).

La troisième partie de « SAO » a été dédiée à l'animation de la vie apostolique de la part de l'autorité (nn. 23-27) tandis que dans la deuxième on regarde le service de l'autorité comme service qui fait grandir des communautés vraiment fraternelles, unies dans une spiritualité de communion, fidèles à l'inspiration de l'Esprit au service du Royaume (nn. 16-22).

Animer pour la participation communautaire

L'animation pour le travail se fait à partir de l'invitation à la coresponsabilité et dans un climat de confiance dans les personnes, qui dans leurs limites, donnent la réponse juste que le Seigneur accueillera avec bonté pour son royaume. Mais il ne suffit pas d'avoir de bons travailleurs. La communauté est composée de frères qui savent prendre comme propres les choses des autres. Mais pas dans le sens d'un mélange de services, dans lequel tous font tout et personne ne se responsabilise de rien. Il est nécessaire d'établir une distribution juste des tâches puisqu'il est impossible que tout le monde puisse avoir des qualités pour tout. Mais même dans le respect des fonctions et responsabilités de chacun, ne peut manquer le souci d'aider tous dans la réussite des tâches qui leur ont été confiées, prendre la place et substituer dans des fonctions communes pour que l'autre puisse se donner à des occupations très spécifiques. Tout cela suppose que chacun regarde les affaires des autres comme ses propres affaires. Et en effet elles le sont puisque ce sont des affaires de la communauté.

Les Constitutions parlent d'une intégration des individus dans la Communauté, à travers la donation personnelle, le respect pour ce qui touche la vie privée, la promotion des qualités de chacun, le discernement des projets individuels à la lumière de la fin et de l'esprit

de la Mission, afin que la diversité des charismes de chacun contribue à fortifier la communion et à rendre plus fructueuse la mission (n. 22).

Il ne s'agit pas de la recherche du supérieur de collaboration avec ses subalternes dans ses propres plans, mais de réveiller une collaboration totale, pleine, solidaire dans un plan élaboré et réalisé ensemble. En « SAO » on rappelle l'exemple de Benoît XVI qui, interrogé au début de son pontificat sur son programme pour conduire l'Église, a répondu : « *Mon vrai programme de gouvernement est celui de faire non pas ma volonté ou de suivre mes propres idées, mais de me mettre à l'écoute, ensemble avec toute l'Église, de la parole et de la volonté de Dieu et de me laisser guider par Lui, de façon que ce soit Lui qui guide l'Église à ce moment de l'histoire* » (n. 12).

Mais le supérieur peut avoir la tentation de faire recours à son autorité, à son pouvoir de dire le dernier mot, anticipant de façon non nécessaire la fin de la discussion. Il pourra vaincre cette tentation dans la conviction intime que l'autorité vraie sur la communauté c'est Dieu qui l'a, qui par son Esprit, tient unis les membres et conduit la communauté par les routes de la fidélité. L'autorité pour la décision ne s'exerce avec légitimité évangélique qu'à partir d'une démarche de recherche loyale et de dialogue sincère avec les frères (Const. CM, 37 § 1 ; n. 97 § 2).

Dans cette perspective, l'autorité évangélique, est avant tout une force morale caractérisée plutôt par une volonté de service des autres que de domination sur eux. Certains ont distingué l'autorité de « compétence » et l'autorité de « gouvernement ». La première sert à la croissance et au développement de l'autre, la deuxième seulement à l'imposition d'un pouvoir.

Traduction : ROBERTO GÓMEZ RAMÍREZ, C.M.